

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 19
14/04/2026	14/04/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 16
		Votants la présente délibération	= 18

L'an deux mil vingt-six, le Lundi vingt avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande.

Etaient présents : Noël TELLIER, Gaël PELTIOT, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Alain LORiot, Betty GAZEAU, Aline JOURDAIN, Joachim RATTIER, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Willy AUBERT, Romain MENAGÉ, Thomas GOUFFIER, Jean-Philippe BRAULT, Guillaume FRETAULT, Ludivine CHEVALIER,

Absentes excusées : Catherine BAZOGE (pouvoir donné à Séverine NICAISE), Anne-Sophie COUDERC, (pouvoir donné à Suzy DIEUL), Ludivine ENGOULVENT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BRAULT

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 20.04.2026-9

9°) Désignation du conseiller « Sécurité Civile » :

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, désigne Monsieur Lionel HUBERT en qualité de correspondant communal « Sécurité Civile » afin de coordonner et d'assurer la gestion des conséquences en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe d'ampleur nationale sur le territoire.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 23 avril 2026

pour copie conforme
Louplande, le 23 avril 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

Le secrétaire de séance :
Jean-Philippe BRAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260420-20042026-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Affichage : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

